

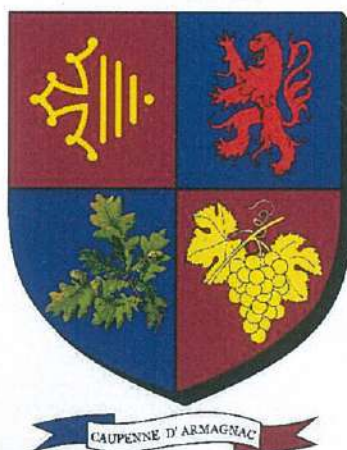


Que vous at dises

Nous vous disons

Juillet 2017

N°7



Sommaire

Informations municipales



Les brèves

- Désaffectation du logement de fonction
- Mise en sécurité des bâtiments communaux
- La boîte à lire
- Chantiers jeunes
- Blason
- Subventions aux associations
- Budgets 2016/2017
- Comptes Administratifs 2016
- La route du Sud
- Association Izaute Midour
- Les manœuvrées
- Pêle-mêle
 - Urbanisme
 - Refus ABF
 - Carte d'identité, passeport : démarches et formalités en Mairie
 - Catastrophes Naturelles Sécheresse 2016
 - Divagation des chiens et des chats
 - Rappel SICTOM

Vie associative

- Remise des médailles du bénévolat
- Le foyer rural
- Les Quilles
- La société de pêche
- Les CAUP'S COUNTRY
- Le comité des fêtes
- La Musique au cœur du territoire
- Les Papillons Jaunes
- Repas de quartier à Cantiran
- Les Principales Roses des Andes

Un Lieu, Une Histoire.

Espace détente

- Trucs et astuces
- Baba minute

C'est par de fortes chaleurs caniculaires que vient de débiter cet été qui confirme sans nul doute le changement de notre climat. Nous aurons une attention particulière pour toutes les personnes âgées ou isolées afin qu'elles puissent passer cette épreuve et qu'elles ne se sentent pas délaissées ou abandonnées.

Durant ce printemps les dossiers de l'école et du lotissement ont évolués favorablement et leur mise en œuvre va débiter prochainement.

Les manœuvres ont permis de continuer les travaux d'entretien et de rénovation de nos lavoirs afin que ces points d'eau encore alimentés naturellement créés pas nos aïeux perdurent et soient disponibles pour tous.

Cet été nous accueillons des jeunes Caupennois qui vont goûter au plaisir de travailler en équipe pour entretenir et embellir le patrimoine de leur village, nous espérons que ces actes de transmission de valeurs les inciteront à un engagement citoyen durant toute leur vie.

J'espère que ce 7^{ième} numéro de « **Que vous at dises** » préparé par le conseil municipal pour vous informer de ses décisions et de ses actes vous incitera à nous retrouver aux nombreuses manifestations organisées au village durant cet été.

Ces moments de rencontre et d'échange organisés avec beaucoup de volonté par nos associations sont d'une importance capitale pour notre organisation sociale et notre devoir de transmission, ils seront certainement animés par vos discussions et vos suggestions afin d'améliorer nos relations pour vivre ensemble encore plus sereinement.



Les brèves ...

• Désaffectation du logement de fonction

Le logement de fonction de l'école est grevé d'une affectation absolue au service scolaire. De ce fait, la commune ne peut disposer librement de ce logement (bail renouvelable tous les ans au 01/09). Les statuts des enseignants du 1er degré ont évolué, les professeurs des écoles ne bénéficient plus d'un droit à un logement de fonction. En conséquence, le conseil municipal a décidé de demander à Mr le Préfet du Gers de désaffecter du service scolaire ce logement de fonction, et le déclassement de ce bien du domaine public communal pour qu'il soit transféré au domaine privé de la commune.

• Mise en sécurité des bâtiments communaux

Lors de notre dernier numéro, nous vous faisons part de la sécurisation des bâtiments communaux au moyen d'une alarme. Trois sociétés et un artisan ont répondu à notre demande de sécurisation de ceux-ci.



Le choix du Conseil municipal s'est porté sur la société **STANLEY SECURITY**. Ce contrat est établi sur une période de 36 mois pour un abonnement mensuel de 69€ HT. Au bout de ces trois ans, l'équipement appartiendra à la commune et celle-ci aura le choix de refaire ou pas un abonnement auprès de cette même société.



À l'avenir, toutes les personnes responsables ou adhérentes d'associations, employés communaux, élus ou autres devront se soumettre à l'identification pour activer et désactiver le service. Certes, nous sommes conscients de la contrainte occasionnée, cependant cette mesure nous semblait indispensable pour la préservation des biens communaux.

• La boîte à lire

La boîte à lire est en place.

Elle se trouve sous l'escalier côté parc école. Thierry BRÉTOUS s'est chargé de l'aménager avec des étagères, un petit banc, de donner un coup de peinture et flécher son accès.

Déjà, une bonne centaine de livres ont pris place, vous trouverez également des CD de musique ainsi que quelques DVD.

Profitez de cette opportunité de pouvoir échanger, partager des ouvrages gratuitement à la seule condition d'en déposer un autre.

Vos suggestions seront les bienvenues si vous désirez assouvir votre passion sur place, pour rendre l'endroit plus propice à la lecture.



- **Chantiers jeunes**

Comme l'année dernière, la commune de Caupenne-d'Armagnac participe aux chantiers jeunes en accueillant 10 jeunes du 10 au 21 juillet.

Durant cette période, ces jeunes ont pris part à des travaux sur la commune durant 3 heures le matin, et l'après-midi, ceux-ci ont pu participer aux activités proposées par le CLAN.

Après cette période de travail, le CLAN propose aux enfants de 12 à 17 ans un camp de vacances du 24 au 28 juillet pour un montant de 350€. Bon nombre de nos jeunes participants aux chantiers jeunes souhaiteraient y aller.

Le Conseil municipal a accordé une aide de 100€ pour chaque enfant qui aura participé aux chantiers jeunes sur la commune de Caupenne-d'Armagnac.

Voici les jeunes Caupennois qui participeront à la nouvelle session 2017.

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| • Colleen BOCKSTAËL | • Mélina MAYLIÉ |
| • Grégoire DESPOUYS | • Margot PESQUIDOUS |
| • Alyssia DEYRIES | • Cassandra TONNEAU |
| • Élisabeth DI GIUSTO | • Ophélie BROQUA |
| • Chloé LABURTHER | • Lisa SAMALENS |



Les brèves ...

• Désaffectation du logement de fonction

Le logement de fonction de l'école est grevé d'une affectation absolue au service scolaire. De ce fait, la commune ne peut disposer librement de ce logement (bail renouvelable tous les ans au 01/09). Les statuts des enseignants du 1er degré ont évolué, les professeurs des écoles ne bénéficient plus d'un droit à un logement de fonction. En conséquence, le conseil municipal a décidé de demander à Mr le Préfet du Gers de désaffecter du service scolaire ce logement de fonction, et le déclassement de ce bien du domaine public communal pour qu'il soit transféré au domaine privé de la commune.

• Mise en sécurité des bâtiments communaux

Lors de notre dernier numéro, nous vous faisions part de la sécurisation des bâtiments communaux au moyen d'une alarme. Trois sociétés et un artisan ont répondu à notre demande de sécurisation de ceux-ci.



Le choix du Conseil municipal s'est porté sur la société **STANLEY SECURITY**. Ce contrat est établi sur une période de 36 mois pour un abonnement mensuel de 69€ HT. Au bout de ces trois ans, l'équipement appartiendra à la commune et celle-ci aura le choix de refaire ou pas un abonnement auprès de cette même société.



À l'avenir, toutes les personnes responsables ou adhérentes d'associations, employés communaux, élus ou autres devront se soumettre à l'identification pour activer et désactiver le service. Certes, nous sommes conscients de la contrainte occasionnée, cependant cette mesure nous semblait indispensable pour la préservation des biens communaux.

• La boîte à lire

La boîte à lire est en place.

Elle se trouve sous l'escalier côté parc école. Thierry BRÉTOUS s'est chargé de l'aménager avec des étagères, un petit banc, de donner un coup de peinture et flécher son accès.

Déjà, une bonne centaine de livres ont pris place, vous trouverez également des CD de musique ainsi que quelques DVD.

Profitez de cette opportunité de pouvoir échanger, partager des ouvrages gratuitement à la seule condition d'en déposer un autre.

Vos suggestions seront les bienvenues si vous désirez assouvir votre passion sur place, pour rendre l'endroit plus propice à la lecture.



• Chantiers jeunes

Comme l'année dernière, la commune de Caupenne-d'Armagnac participe aux chantiers jeunes en accueillant 10 jeunes du 10 au 21 juillet.

Durant cette période, ces jeunes ont pris part à des travaux sur la commune durant 3 heures le matin, et l'après-midi, ceux-ci ont pu participer aux activités proposées par le CLAN.

Après cette période de travail, le CLAN propose aux enfants de 12 à 17 ans un camp de vacances du 24 au 28 juillet pour un montant de 350€. Bon nombre de nos jeunes participants aux chantiers jeunes souhaiteraient y aller.

Le Conseil municipal a accordé une aide de 100€ pour chaque enfant qui aura participé aux chantiers jeunes sur la commune de Caupenne-d'Armagnac.

Voici les jeunes Caupennois qui participeront à la nouvelle session 2017.

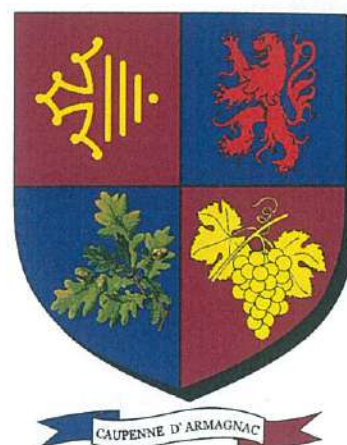
- | | |
|-----------------------|---------------------|
| • Colleen BOCKSTAËL | • Mélina MAYLIÉ |
| • Grégoire DESPOUYS | • Margot PESQUIDOUS |
| • Alyssia DEYRIES | • Cassandra TONNEAU |
| • Élisabeth DI GIUSTO | • Ophélie BROQUA |
| • Chloé LABURTHE | • Lisa SAMALENS |



• **Blason**

La commune de Caupenne souhaite avoir un blason la représentant, sur suggestion du Conseil municipal a fait des propositions sur lesquelles on pourra retrouver sur le blason : la croix d'Occitanie, le lion de la Gascogne, la feuille de chêne et la grappe de raisin sur un fond bleu roi et lie- de- vin.

Cette présentation a été retenue et elle figurera sur les courriers et enveloppes de la mairie.



• **Subventions aux associations**

Voici la liste des associations ayant fait à ce jour une demande de subvention au titre de l'année 2017. La décision prise lors de la réunion du 27 mars 2017 octroie un montant de 8820€ pour l'ensemble de celles-ci dont voici le détail :



ASSOCIATION	SUBVENTION
Air club ELUZA	150.00€
Amicale de l'école de rugby Nogaro Panjas	150.00€
A.A.N (Association Athlétique Nogarolienne)	100.00€
Banque alimentaire du Gers	100.00€
Basket club le Houga	100.00€
Caup's country	800.00€
Association sportive cité scolaire d'Artagnan	150.00€
Collège d'Artagnan à Nogaro	250.00€
Comité des fêtes de Caupenne	2000.00€
Ligue contre le cancer	100.00€
École de musique de Nogaro	450.00€
Foyer rural de Caupenne	800.00€
P.A.C (Panjas Athlétic Club)	100.00€
Papillons jaunes	100.00€
Association des parents d'élèves	300.00€
Protection civile	120.00€
Les principales « Roses des Andes »	350.00e
Restaurant du cœur	100.00€
Réveil Caupennois	800.00€
Société de chasse de Caupenne	800.00€
Société de pêche de Caupenne	800.00€
Téléthon	100.00€
Union musicale Nogarolienne	100.00€

• Budgets 2016/2017

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	REALISE 2016	PREVISIONS2017		REALISE 2016	PREVISIONS 2017
Charges carac. Général entretien, fournitures	102 537,17	208 147,00	Résultat reporté 2016	26 643,91	136 102,41
Charges personnels salaires charges sociales	160 086,64	170 400,00	Produits des services coupe bois, tickets cantine	141 284,91	8 830,59
Autres charges Indem.Elus,subvs.Particip.	48 664,48	94 886,00	Impôts et taxes (impôts locaux, autres taxes)	375 628,66	476 134,00
Atténuations produits	99 906,00	100 403,00	Dotations, Subventions (part.subvs. ETAT)	49 147,33	43 968,00
Virement à la section Inves		97 966,00	Autres produits Gestion et remboursements sur rémunérations	7 696,3	7 100,00
Charges financières	339,40	333,00	Produits financiers	3,86	
TOTAUX	411 533,69	672 135,00		600 404,97	672 135,00

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Réalisé 2016	Prévisions 2017		Réalisé 2016	Prévisions 2017
Travaux Forêt communale	10 177,20	10 000,13	Excédent		
Etude Accessibilité APAVE 2016	4 212,00	70 000,00	F.C. TVA	3 032,00	15 457,00
Etude Projet Lotissement et Acquisition terrains		100 000,00			
Travaux Eglise Espagnet	55 375,47		Taxe Aménagement	5 862,68	5 000,13
Acquisition désherbeur et broyeur thermique/zéro phyto	2 236,20		Excédent de fonctionnement capitalisé	2 242,34	52 768,87
Acquisition numérique Ecole	7 233,06		Emprunt		
Remboursement emprunt Eglise Caupenne		38 251,00	Subventions Eglises	17 570,38	29 828,00
Déficit reporté 2016		52 768,87	Virement de la section de fonctionnement		97 966,00
TOTAUX	79 233,93	201 020,00		28 707,40	201 020,00

• **Compte Administratif 2016**

Les opérations de l'exercice 2016 regroupées dans le compte administratif 2016 font apparaître :

- 493 009,96 € de dépenses réelles.
- 629 112,37€ de recettes réelles.

Ce qui donne un résultat positif de 136 102,41€

• **La section Investissement :**

Les dépenses réelles s'élèvent à 79 233,93 € (église 55 375,47, forêt entretien 10 177,20€, matériel informatique 7 233,06€)

Les recettes réelles s'élèvent à 28 707,40€.

(Subventions 17 570, 38€ FCTVA 3 032€, taxe aménagement 5 862,68€).

• **La section Fonctionnement :**

- Les dépenses réelles s'élèvent à 411 533,64€.
- ✓ Charges personnel 160 086,64€ soit 39%.
- ✓ Charges à caractère général 102 537,17€ soit 25%.
- ✓ Eau et électricité 13 069,86€.
- ✓ Forêt 12 971€.

▪ Les recettes réelles s'élèvent à 573 761,06€

- ✓ Impôts et taxes 375 628,66€ soit 65%
- ✓ Subventions 49 147,33€ soit 9%

Les dépenses d'investissement se montent à 81 476,27€ comprenant le report du déficit d'investissement 2015.

Les recettes d'investissement restent à hauteur de 28 707,40€.

Le résultat de la section investissement 2016 présente donc un déficit de 52 768,87€

Les dépenses fonctionnement ne bougent pas à 411 533,69€, par contre les recettes sont augmentées de l'excédent 2015 pour atteindre 600 404,97€.

Le résultat de la section fonctionnement présente un excédent de 188 871,28€.

Le résultat global est donc de 136 102,41€.

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 188 871,28€ et un déficit d'investissement de 52 768,87€.

Le Conseil municipal a décidé de reporter

- ✓ En investissement le déficit pour 52 768,67€
- ✓ En réserve une recette d'investissement pour 52 768,67€
- ✓ En fonctionnement l'excédent est donc de 13 6102,41€ qui sera reporté sur le budget 2017.

▪ La route du sud

Ce dimanche 18 juin dernier, alors que certains couraient après les urnes pour amener leur poulain sur le podium, c'est une autre course qui traversait notre village à l'heure du dîner. En attendant le passage de la caravane publicitaire et de ces pros de la pédale, la municipalité a rendu hommage à LUIS OCANA. Nous avons pu découvrir des photos de ce champion qui a vécu à Caupenne jusqu'en 1994, année de son décès, mais également deux vélos lui appartenant, le tout prêté gracieusement par la famille Daulieu, Jean Claude était un ancien coéquipier.

Un vin d'honneur a été offert aux Caupennois par la municipalité, et le foyer rural a assuré la restauration, un bon nombre de Caupennois ont répondu à ce moment de convivialité. Tous ensemble nous avons attendu les cyclistes et nous avons pu nous remémorer les moments de partage et faire remonter des souvenirs où le vivre ensemble était présent. Une belle journée remplie d'échanges de vécus et d'expériences. C'est dans ces moments-là que « le vivre ensemble » prend tout son sens.....



Le passage des coureurs

▪ Association Izaute et Midour



L'Association de Maintien à Domicile permet aux personnes âgées d'avoir un contact quotidien avec ses agents, ce lien est indispensable à la qualité de vie de nos aînés.

Ce prestataire de services a généré 3296 heures de ménage et servit 1243 repas aux habitants de la commune.

On note une augmentation de l'activité de 11%.

Les repas sont proposés à 7,59€ et la participation de la commune est de 0,97€ par habitant.

■ Les manœuvres

Les manœuvres 2017 qui se sont déroulées les 25 mars, 22 avril, 20 mai et 17 juin ont connu une excellente fréquentation et les travaux programmés ont pu être réalisés.

Les travaux d'entretien des sacristies des 3 églises de la commune ont été réalisés par une équipe féminine qui heureusement n'avait pas peur de la poussière.

Les travaux de réfection de la toiture du lavoir de Lashontans ont été réalisés par les charpentiers « maisons », ce lavoir a été remis en eau grâce à la pugnacité de bénévoles motivés et le mur de soutènement sera terminé par les chantiers jeunes.

L'église de Cantiran a été nettoyée et le carrelage traité, ce chantier sera terminé avec les jeunes du Chantiers Jeunes.



Le lavoir de Nauton a aussi été consolidé, la source réactivée et il est à nouveau rempli.

L'intérieur du lavoir du bourg a été nettoyé et le crépi a été réalisé par une équipe de professionnels qui n'a pas rechigné devant la tâche en pleine chaleur. Les marcheurs pourront admirer ce bel édifice.



Les 4 lavoirs communaux sont désormais en eau et n'attendent plus que les lingères pour connaître à nouveau la corvée de la « bugade ».

Ces matinées de travail offertes à la communauté se sont déroulées dans une grande convivialité et une belle ambiance et se sont terminées par un apéritif dinatoire excellent sur le thème de la « tartines et tartinettes » offert par les Papillons Jaunes.

Merci à tous les participants pour ces moments engagés et de partage.

■ *Pêle-mêle*

- ✓ Le Maire a pris deux arrêtés depuis ce début d'année visant la circulation et la limitation de vitesse.
 - Le premier portant sur l'interdiction d'accès aux poids lourds de plus de 3.5 tonnes, depuis le lieudit « *La gare* » (voie communale allant à « *Miselle* ») jusqu'à la route départementale 147, sur une longueur de 460 mètres.
 - Le second, suite aux remarques des riverains sur la vitesse excessive des véhicules empruntant la voie communale n°10 dit de « *Soucaret* » (voie desservant le nouveau parking du circuit coté propriété *Lassis*). Cette voie communale est désormais limitée à 70 km/h.



- ✓ Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, la CCBA met à disposition des bouchons de couleur jaune qui ont pour but d'attirer ceux-ci dans les pièges posés à cet effet. En contrepartie, il nous faut renseigner l'organisme de lutte contre cet hyménoptère sur chaque nid rencontré sur le site suivant :
<http://www.comptagecapturefrelonasiatique.fr>.
- ✓ *Le point relais* : un bilan positif sur l'utilisation de ce point relais. En 2015, il a été collecté 873kg de vêtements et chaussures et 903kg en 2016.

✓ Culture

A noter dans vos agendas.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BAS ARMAGNAC
ET L'OFFICE DE TOURISME DE NOGARO EN ARMAGNAC
EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SPIRALE VOUS PROPOSENT

Infos municipales



REGLEMENTATION

• **Urbanisme**

La loi ALUR (accès au logement pour un urbanisme rénové) promulguée le 27 mars 2014 dispose qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les services de la Direction Départementale des Territoires du Gers (DDT) ne seront plus mis à disposition des communes pour instruire les actes dits « simples » (CUa ; CUB et déclaration préalable). Seuls les permis de construire et les permis d'aménager resteront instruits par la DDT.



La commune de Caupenne-d'Armagnac a donc décidé de confier l'instruction de ces dossiers au service ADS du PETR du Pays d'Armagnac. Depuis le 1^{er} janvier 2017, six dossiers (PC, PA) ont été instruits par la DDT et vingt et un dossiers (CU et DP) ont été instruits par le service ADS avec un délai raccourci.

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine prévoit :

Depuis le 1^{er} mars 2017 : abaissement du seuil de recours à un architecte pour les particuliers de 170 m² à 150m²

Depuis le 1^{er} avril 2017 : les abords des monuments historiques sont soumis au même régime que les monuments historiques et les secteurs sauvegardés :

- Construction de murs, terrasses de plain-pied, caveau de cimetière, installation de mobilier urbain sont soumis à déclaration préalable avec avis de l'ABF
- Création de lotissements soumis obligatoirement à permis d'aménager (plus de DP division)

Le Maire a le pouvoir exclusif de décision

- Le Maire signe les arrêtés de décision (sauf si conflit d'intérêt)
 - Risque juridique avec des conséquences financières pour la commune et pénale pour le Maire
 - Peut interdire (risque pour la sécurité, la salubrité, l'intégration paysagère)
 - Le cas particulier de la défense contre l'incendie
 - Peut ne pas être d'accord avec la proposition du service ADS
- Le transfert au contrôle de légalité et au service Fiscalité de la DDT
- L'importance de l'avis du Maire (réseau, voirie, position du Maire)

Les Refus

- Incompatibilité avec les zonages du document d'urbanisme (carte communale)
 - Nécessité du recours à un architecte
 - *Refus de l'Architecte des Bâtiments de France*

Le pouvoir de Police du Maire en matière d'urbanisme

- Le Maire peut demander une régularisation à posteriori à ses administrés
 - Le Maire peut demander à tout moment une visite du chantier
 - Contrôle de conformité obligatoire dans le cas des ERP (à l'exception de ceux qui sont classés en 5^{ième} catégorie) et des constructions dans le périmètre d'un PPR « inondation »
- « Risque technologique », immeubles classés.

- **Carte d'identité, passeport : démarches et formalités**
En mairie de Nogaro

Passeport



Uniquement sur RDV au 05 62 09 02 17



Prévoir une durée de 20 minutes par personne pour déposer la demande
Présence obligatoire du demandeur lors du dépôt du dossier **et** lors du retrait du titre pour prise des empreintes

Pièces à fournir pour la demande de passeport :

MAJEURS

- Une photographie d'identité, en couleur, de face, tête nue, sur fond clair neutre et uni, expression neutre (pas de sourire) **récente (moins de 1 an)**.
- Selon les cas, 1 copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation complète
- Sur le formulaire, compléter **obligatoirement** les noms, prénoms, dates et lieux de naissance **des parents** du demandeur du passeport
- Un justificatif de domicile de **moins de 1 an** (facture). Pour les majeurs domiciliés chez leurs parents : justificatif de domicile d'un parent + attestation du parent + CNI du parent
- La carte nationale d'identité en cours de validité
- Passeport périmé ou à remplacer
- Le cas échéant, déclaration de perte ou de vol
- Timbre fiscal à 86 € (Les timbres fiscaux peuvent être achetés dans les bureaux de tabac, dans les trésoreries ou sur Internet)

MINEURS

- Présence obligatoire du mineur **et** du représentant légal
- Une photographie d'identité, en couleur, de face, tête nue, sur fond clair neutre et uni, expression neutre (pas de sourire) **récente (moins de 1 an)**.
- Selon les cas, 1 copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation complète
- Sur le formulaire, compléter **obligatoirement** les noms, prénoms, dates et lieux de naissance **des parents** du demandeur du passeport
- La carte nationale d'identité
- Passeport périmé ou à remplacer
- Le cas échéant, déclaration de perte ou de vol
- Prise des empreintes digitales à partir de 12 ans
- Timbre fiscal à **17 €** pour les mineurs de moins de 15 ans, timbre fiscal à **42 €** pour les mineurs entre 15 et 18 ans

Pour le représentant légal (personne exerçant l'autorité parentale) :

- Copie d'une pièce d'identité du représentant légal
- Justificatif de domicile du représentant légal datant de **moins de 1 an**
- En cas de divorce ou de séparation, copie du jugement
- Si le mineur réside en alternance chez son père et chez sa mère, la deuxième adresse doit être renseignée : produire le deuxième justificatif de domicile

Dès réception de votre nouveau passeport en Mairie, vous recevrez automatiquement un SMS.
A partir de ce moment-là, vous aurez exactement 3 mois pour venir retirer votre passeport.

Carte d'identité



Uniquement sur RDV au 05 62 09 02 17



Prévoir une durée de 20 minutes par personne pour déposer la demande
Présence obligatoire du demandeur lors du dépôt du dossier **et** lors du retrait du titre pour prise des empreintes

Pièces à fournir pour la demande de Carte Nationale d'Identité :

MAJEURS

- Une photographie d'identité, en couleur, de face, tête nue, sur fond clair neutre et uni, expression neutre (pas de sourire) **récente (moins de 1 an)**.
- Selon les cas, 1 copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation complète
- Sur le formulaire, compléter **obligatoirement** les noms, prénoms, dates et lieux de naissance **des parents** du demandeur
- Un justificatif de domicile de **moins de 1 an** (facture)
- La carte nationale d'identité à remplacer
- En cas de perte ou de vol, déclaration de perte ou vol + timbre fiscal à 25 €
(Les timbres fiscaux peuvent être achetés dans les bureaux de tabac, dans les trésoreries ou sur Interne)

MINEURS

Présence obligatoire du mineur et du représentant légal

- Une photographie d'identité, en couleur, de face, tête nue, sur fond clair neutre et uni, expression neutre (pas de sourire) **récente (moins de 1 an)**.
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation complète
- Dans tous les cas, fournir **obligatoirement** les noms, prénoms, dates et lieux de naissance **des parents** du demandeur de la CNI
- La carte nationale d'identité à remplacer
- Le cas échéant, déclaration de perte ou de vol
- Prise des empreintes digitales à partir de 12 ans

Le représentant légal (personne exerçant l'autorité parentale) :

- Le représentant légal doit remplir l'autorisation parentale
- Copie d'une pièce d'identité du représentant légal
- Justificatif de domicile du représentant légal datant de **moins de 1 an**
- En cas de divorce ou de séparation, copie du jugement
- Si le mineur réside en alternance chez son père et chez sa mère, la deuxième adresse doit être renseignée : produire le deuxième justificatif de domicile.

**Dès réception de votre nouvelle CNI en Mairie, vous recevrez automatiquement un SMS.
A partir de ce moment-là, vous aurez exactement 3 mois pour venir retirer votre CNI.**

- **Catastrophes Naturelles Sécheresse 2016**

M. le Maire vous informe, que suite à la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle faite en septembre 2016, la commune de Caupenne d'Armagnac n'a pas été retenue en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par la sécheresse au cours de l'année 2016 suite à l'arrêté interministériel du 26 juin 2017, publié au Journal Officiel du 7 juillet 2017 (ci-joint)

Cet arrêté est consultable sur le lien suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/6/26/INTE1717783A/jo/texte>

- **Divagation des chiens et des chats**

Un arrêté municipal en date du 3 septembre 2012 consultable en mairie précise notamment que tout chien et chat errant trouvé sur la voie publique pourra être conduit sans délai à la fourrière.

La loi française dit qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sur la voie publique et l'article L 211-23 du Code Rural dit :

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation (...) »

- Essayez d'abord de discuter avec le propriétaire du chien.

- Si celui-ci ne vous écoute pas, dites-lui que vous contacterez la fourrière.

- Ne le faites pas : attendez quelques jours ! C'est parfois suffisant.

Si le chien continue de divaguer, il se met gravement en danger et représente un danger. Si ce chien va à la fourrière, son propriétaire le récupérera et pour cela, il aura des frais à déboursier et cela le motivera à assumer ses responsabilités.

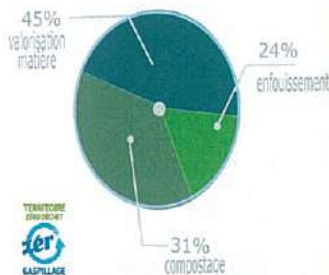
A plusieurs reprises, nous avons constaté la présence de chiens errants sur le territoire de la commune. Cette situation trouble la tranquillité des habitants et menace gravement leur sécurité.

La responsabilité du maire pourrait être engagée en cas de dommages sur des personnes ou des animaux. C'est pourquoi, si cela perdure des mesures seront prises conformément aux dispositions des articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales.

• **Rappel SICTOM**

Les filières

Un bon tri, c'est la garantie de la valorisation des déchets



La benne tout venant est enfouie dans l'installation de stockage des déchets non dangereux de Le Houga. L'objectif est aujourd'hui de réduire de façon significative l'enfouissement.

• **Reduire les déchets verts**

Les déchets verts aujourd'hui, même valorisés, représentent un coût important pour la collectivité. Trop de transferts ! Pourtant, ces déchets peuvent être une ressource pour votre jardin.

Des solutions....



Réservez votre kit compostage à 10€ auprès de votre gardien de déchetterie.

Déchets acceptés



A savoir

Chalets Réemploi

Toutes les déchetteries sont équipées d'un chalet réemploi. Les objets déposés seront collectés, réparés et revendus d'occasion à Landes Ressourçerie, association d'insertion d'Aire sur Adour.

Benne éco-mobilier

Privilégier la déchetterie d'Aire Adour et de Plaisance pour les meubles, matelas et autre mobilier, c'est opter pour le recyclage grâce aux bonnes éco-mobilier.

Déchets Refusés

- pneu
- amiante
- bouteille de gaz
- ordures ménagères
- explosifs
- déchets spécifiques professionnels
- tronc de + de 15 cm
- souches

liste non-exhaustive

Conditions d'accès

La déchetterie est un lieu recevant du public



• **Service gratuit aux particuliers**

- Vous répartissez vous-même vos déchets en fonction de leur nature dans les bennes et conteneurs signalés par des panneaux.
- L'apport est limité à 3 m3 par semaine.

La collecte des DASRI (piquants, seringues) se déroule en déchetterie uniquement du 1 au 6 de chaque mois.

• **Conditions d'accès des professionnels**

- Accès payant pour les professionnels, collectivités, associations, chèques emploi service...
- professionnels interdits sur la déchetterie d'Aire sur Adour
- apports limités en volume à 1.5 m3 par visite
- les déchets non-assimilables à ceux d'un ménage ne sont pas acceptés

Professionnels

Demandez votre carte d'accès obligatoire
www.trigone-pers.fr
05 62 61 25 15

Grosses quantités, déchets spécifiques, contactez votre SICTOM

Le SICTOM vous informe de la création de trois ateliers par le biais de bénévoles citoyens sur le thème de : « Z'héros déchets ». Ces ateliers s'appuient sur la connaissance des usagers pour diffuser les bonnes pratiques.

- **1^{er} atelier** : Recettes anti gaspi avec les restes dans son frigo.
- **2^{ème} atelier** : La création de ses produits ménagers. Atelier animé par une Caupennoise : *Maria Chauvron*.
- **3^{ème} atelier** : Les couches lavables. Il faut savoir que sur 3 ans un nourrisson génère +/- 1000 kg de déchets.

La reprise du parrainage d'un duo de poules a repris suite à la levée des restrictions sur la grippe aviaire. Deux poules, c'est +/- 150 kg de déchets ménagers.

Réservez votre kit compostage à 10€

Pour tous renseignements, appeler le n° suivant

Avec mon SICTOM, j'agis sur mes déchets!

Les ATELIERS Zéro déchet
du SICTOM Ouest

Jeudi 27 avril 9h30
au SICTOM Ouest à Le Houga

Les couches lavables
Solution écologique et économique pour un bébé zéro déchet

Gratuit

Places limitées - Durée 2h
Sur inscription au 05.62.08.93.84 ou sictom.ouest@wanadoo.fr ou FB

L'experte ZD
Muriel DEREYMEZ
Association Lutin POPOTIN
Association sur le territoire de l'ouest basée à Houlès.
Muriel partage son expérience des couches lavables et éliminera tous les bénéfices de leur utilisation.

sictom.ouest@wanadoo.fr
05.62.08.93.84

05.62.08.93.84

Sictom.ouest@wanadoo.fr

• REMISE DES MEDAILLES DU BENEVOLAT

M. Patrick Guichebarou, maire de Caupenne-d'Armagnac, présente les associations de Caupenne-d'Armagnac très actives et ayant une fonction majeure, celle de faire vivre le village de Caupenne avec leurs nombreuses activités tout le long de l'année. Il s'agit du foyer rural, les quilles, le Réveil Caupennois, le comité des fêtes, la chasse, la pêche, le comité des fêtes. 150 personnes environ ont assisté à cette reconnaissance des bénévoles. Alain Bovo, responsable départemental du cercle du bénévolat, a donné orientations de l'association : «le cercle s'engage pour la formation des bénévoles, la valorisation et la promotion du bénévolat notamment dès à pour l'attribution du mérite bénévole, à des citoyens (es) de tous âges et de toutes conditions dont l'engagement est de l'action bénévole.



Les médaillés : Serge Roland (bronze), Ludivine Lassis (or), Armel Brethous (or), Claude Deyries (vermeil), Jean-Pierre Polosel (vermeil), Carole Aurensan (vermeil) et Pierre Darrieutort (vermeil)

• LE FOYER RURAL

A l'initiative du Cercle National des bénévoles, la municipalité de Caupenne a souhaité honorer plusieurs d'entre eux.

La remise des médailles a eu lieu le 3 mars.

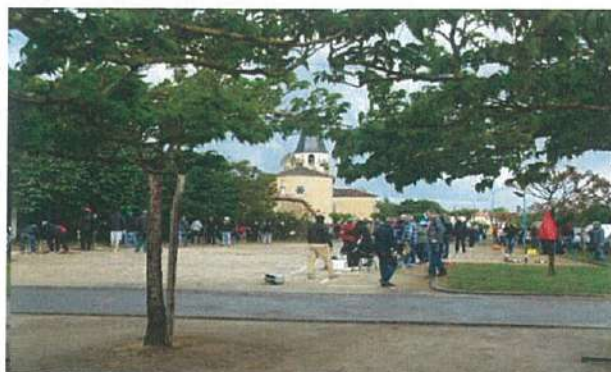
Pour leur implication au sein de notre association depuis de nombreuses années, Serge Roland a reçu la médaille de bronze, Ludivine Lassis la médaille d'or et Carole Aurensan la médaille de vermeil.

Le dimanche 12 mars une sortie raquettes à Payolle était organisée par la gym.

Par manque de neige, les raquettes ont dû être oubliées pour laisser place à une agréable randonnée bienfaitrice.

Tous les participants ont apprécié cette superbe journée à la montagne.

- **LES QUILLES**



Le premier concours du championnat par équipes du secteur Armagnac a eu lieu le 1^{er} mai. Caupenne est bien représentée avec 3 équipes. De nouveaux joueurs sont venus agrandir les rangs avec notamment 3 enfants. La pluie et la fraîcheur matinale n'ont pas dissuadé les 174 joueurs, le café leur a été un bon réconfort.

Le concours de quilles «Trophée Francis Claverie » s'est déroulé le samedi 20 mai. Le trophée a été remis par les petites filles de Francis à l'équipe de Vielle Soubiran.

Une équipe composée de joueurs de notre commune a remporté la consolante pour la plus grande fierté des plus jeunes.

Notre soirée grillades a eu lieu le samedi 1^{er} juillet. Cette année c'est la banda de Riscle « Les Pink Flocs » qui a animé l'apéritif et le repas.

Avec la Fédération des Foyers Ruraux du Gers, le samedi 8 juillet nous avons organisé le Trad'Athlon Gascon.

Cette compétition qui se déroule sur la journée, est ouverte à tous, licenciés ou non. Elle comporte 3 épreuves : quilles au maillet, rampeau, palet gascon. Un repas a été servi à 12h et en fin d'après-midi après la remise des récompenses, le pot de l'amitié offert à tous les participants.

Cette année, notre vide grenier qui est devenu un des grands rendez vous dans notre commune sera le 10^{ème}.

Pour marquer cet anniversaire, le dimanche 10 Septembre, les emplacements seront gratuits pour tous les exposants.

Le midi, vous pourrez vous restaurer avec nos assiettes garnies de grillades et frites.

N'hésitez pas à venir exposer ou flâner au village.

• LA SOCIÉTÉ DE PÊCHE



Houhou !!!

Lous Pescayres !!!!!

« LOU MOT DOU PESCAIRE »

Ce mois de février est la dernière longueur qui nous sépare de l'ouverture de la truite le 11 mars. De Manciet à Estang, Eauze à Nogaro, les plus acharnés se sont retrouvés de très bonne heure sur les berges de ces ruisseaux, ou les lacs, affrontant des températures encore hivernales, lampe frontale bien calée sur la tête afin de retenir le bon poste et taquiner ces truites dites de « lâché ».

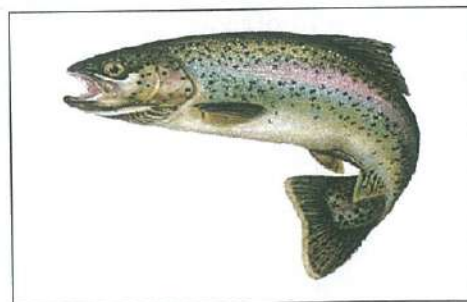
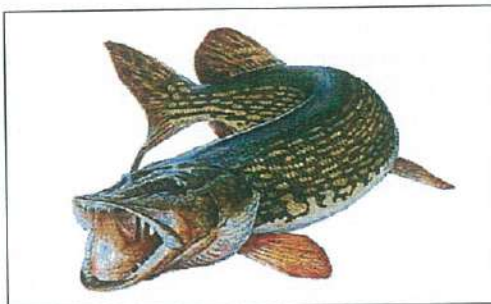
Les « truitistes » Caupennois eux aussi sont très présents, Jean-Claude, Christophe, Armel, Armand, avec comme objectif l'alléchant quota de 10 poissons. L'un d'eux fera exceptionnellement, avec immense fierté, ce score mais déchantera quinze jours plus tard avec seulement 2 truites, un intrus ayant squatté son poste tant convoité !!!

Quelques jours plus tard le 1^{er} mai, c'est l'ouverture du carnassier. C'est donc au lac de l'ASA que vont se retrouver munis du permis de pêche et de la carte de l'Association les pêcheurs du « Gros ».

Minutieusement préparé, le matériel après un an d'hibernation et malgré des eaux très basses, reprendra de l'activité. C'est ainsi que le pêcheur à la médaille d'or a fait les meilleures prises en taille et en nombre, suivi de son premier voisin à qui les poissons-chats mangent systématiquement tous les vifs.

Enfin souhaitons ardemment pour les maïsiculteurs que soit compensé par les pluies estivales le déficit de leur lac.

Nous rappelons à tous nos amis pêcheurs, que la carte de pêche est à retirer au secrétariat de la mairie (H ouverture) au prix de 20 euros.



- **Les CAUP'S COUNTRY**

Actualité des CAUP'S COUNTRY :



Photo B.M. (manque sur la photo Véronique, Josiane et Fabienne)

PENTECOTE à VIC FEZENSAC le Dimanche 4 Juin 2017 :

Participation du groupe, en soutien à notre formidable famille du Cours DEBUTANT (centre de la photo) Marie Hélène, Stéphane son conjoint et Léa leur fille de 10 ans, sollicités tous les trois pour représenter notre club et faire découvrir la danse COUNTRY dans une ville réputée pour son TEMPO LATINO et ses danses latines.



Nouveau calendrier pour la rentrée 2017-2018 :

Le **LUNDI** :

Cours INTERMEDIAIRES animé par VERONIQUE de 20h00 à 21h30

Le **MERCREDI** :

Cours DEBUTANTS animé par BRIGITTE de 20h00 à 20h45

Cours NOVICES animé par MARIE-CLAIRE de 20h45 à 22h00

La reprise des cours se fera vers le 11 Septembre (date à confirmer).



• LE COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes remercie tous les bénévoles qui ont aidé à la réalisation des fêtes 2016. Celles-ci se sont déroulées dans une bonne ambiance et un esprit de convivialité. Nous vous présentons ci-dessous le programme des fêtes 2017 et vous attendons nombreux à ces réjouissances.

La Fête Patronale se déroulera les 1^{er}, 2 et 3 septembre 2017 et débutera par le Tournoi de Volley du lundi 28 août au jeudi 31 août, tous les soirs à partir de 19 heures suivi d'un apéritif/Tapas

Vendredi 1^{er} septembre

20h00 : Concours de Quilles

Soirée Tapas Moules/Frites ; Cœurs/Frites,
Animée par les Blues Rockers

Samedi 2 septembre

7h00 : Petit déjeuner au village

8h00 : Concours de pêche

9h00 : Randonnée pédestre et motorisée

12h00 : Apéritif

Repas

Assiettes de charcuterie,
Sanglier mariné/haricots blancs,
Glace

15h00 : Ball-trap

16h00 : Jeux gonflables enfants (gratuits)

20h00 : Apéritif

22h00 : Bal disco avec DJ NENES

Repas

Melon/Jambon, Poulet crapaudine, dessert
Animé par la banda « Les Diams »



Dimanche 3 septembre

11h00 : Célébration religieuse en musique

12h00 : Apéritif offert par la municipalité

16h00 : Démonstration de drones

Repas

Tourin à l'ivrogne, saumon bellevue, entrecôte/pommes forestières,
coupe glacée

La préparation des fêtes aura lieu le samedi 26 août à partir de 8h00, toutes les personnes qui souhaitent s'investir dans l'organisation de ces festivités sont les bienvenues.

• LA MUSIQUE AU CŒUR DU TERRITOIRE....

Lors du dernier Festival de bandas à Condom, l'école de musique de Nogaro a présenté pour la première année, les Gascounets et la banda junior la «Chicuelina». Dans cette catégorie, 7 bandas se sont affrontées et le résultat a démontré que la banda junior méritait bien d'y participer.

Elle remporte brillamment la palme d'or junior et le championnat de France.

Nous tenons à féliciter nos jeunes musiciens Caupennois, MAYLIE Tatiana et Flavio, DESPOUYS Grégoire, DI GIUSTO Elisa et Lou, DUBUC Estelle, LESPES Laurie, PESQUIDOUS Margot, BOCKSTAEL Colleen, TONOLI Gabin encadrés par les deux présidents de la Chicuelina et de l'école de musique, Alain PITOUX et Benoît DI GIUSTO, ainsi que le Directeur de l'école de musique Thierry DUFFAU et Manon DULAR professeur à l'école de cette association.



Les Gascounets champion de France de bandas junior

Félicitations à tous ces jeunes musiciens pour leur titre et pour le plaisir qu'ils nous procurent à perpétuer cette tradition musicale qui nous est si chère.

Nous remercions aussi Thierry DUFFAU et les jeunes musiciens Caupennois qui sont de plus en plus nombreux à venir pour le 8 Mai et le 11 Novembre. Ce sont des moments forts en émotions quand on entend tous ces enfants jouer les chants patriotiques.

• **LES PAPILLONS JAUNES**

L'association les « papillons jaunes », reste fidèle à ses ateliers mensuels et le nombre des participants est toujours en progression.

En janvier, l'association s'est investie pour la deuxième année consécutive à l'occasion des vœux du maire pour un apéritif dinatoire.

Activités mensuelles proposés à nos adhérents :

- Février : Atelier cuisine.
- Mars : Atelier vannerie.
- Avril : Décor de jardin et hôtel à insectes.
- Juin : Repas des manœuvrées.

Petit rappel : en remerciement de la mise à disposition gratuite de la salle des associations, « les papillons jaunes » offrent pour le dernier jour des manœuvrées de la saison le repas à toutes les bonnes volontés. Cette année le thème était « *TARTINES et TARTINETTES* ».

- Juin : Sortie culturelle.
- Juillet : Exposition du 3 au 15 Juillet à l'office de tourisme à Aignan

Venez nombreux découvrir le savoir-faire et la créativité des adhérents de l'association

Pour toute information : Marie DULAR 06-31-60-76-46
Venez découvrir nos activités et nous serons heureuses de vous accueillir !



L'association devant le CHATEAU de BUROSSES

- **REPAS DE QUARTIER A CANTIRAN**



Depuis 2002, à pareille époque, les habitants du quartier de Cantiran se retrouvent pour ce repas très attendu sur la place. En ce 22 Juillet, c'est une mobilisation quasi générale et une organisation parfaite où tout le monde met la main à la pâte.

L'après-midi est détendu avec jeux de quilles et pétanque.

Puis la soirée débute autour du pot de l'amitié ce qui permet de se retrouver dans la bonne humeur et la convivialité. Et suivra le repas, une paëlla fort appréciée par les convives.

Les festivités terminées et après extinction des feux, les Cantiranaïse se sont donnés rendez-vous l'année prochaine, même endroit, remerciant au passage les principaux protagonistes de ce succulent repas et de cette journée particulièrement réussie.

• **LES PRINCIPALES ROSES DES ANDES**



*Une nouvelle association a vu le jour à Caupenne d'Armagnac cet hiver.
« Les Principales Roses des Andes »
Créée par deux amies qui n'ont qu'un rêve : participer au trophée Roses des Andes en Argentine, un rallye 100% féminin alliant compétition sportive, l'entraide et le partage*

Par ce rallye nous apporterons notre soutien à la fondation « Equinothérapie Del Azul » qui se consacre à utiliser le cheval comme partenaire thérapeutique auprès des enfants handicapés moteurs, sensoriels ou mentaux de la région de Salta. Une équipe médicale professionnelle complète (composée de kinésithérapeutes, psychomotriciens, psychologues, orthophonistes...) adapte des séances à la pathologie de chaque enfant lui permettant ainsi d'évoluer dans les meilleures conditions. Les séances d'équinothérapie permettent aux enfants de s'ouvrir au monde tout en progressant sur eux-mêmes (progrès moteur et psychique).

Nous vous invitons à participer à deux événements sur Caupenne d'Armagnac

LE DIMANCHE 17 SEPTEMBRE VOUS POURREZ VENIR PARTICIPER A UNE COURSE

de 5 à 10 KM. Circuit Orange Chronométré : Distance 10 KM . Circuit Vert Loisir : Distance 5 KM . Les marcheurs seront les bienvenus.
Tarif 5 euros. Retrait des dossards de 7h00 à 9h30. Départ de la COURSE 10h00.
Stands et rafraîchissements et collation à l'arrivée.
RDV sur la Place de l'Apéro au village.

LE SAMEDI 21 OCTOBRE, VOUS AIMEZ LA SALSA, VOUS SAVEZ LA DANSER OU VOUS VOULEZ APPRENDRE, REJOIGNEZ NOUS !

De 17h00 à 19h00 : Cours collectifs de Salsa, débutants, intermédiaires et avancés : 5 euros le cours. RDV sur la Place de l'Apéro au village.
A partir de 19h00 soirée salsa et restauration sur place.....Ambiance assurée jusqu'au bout de la nuit.....



Nos partenaires actuels, La Mairie de Caupenne d'Armagnac, Le Circuit de Nogaro, Echappements Elusates, Christine Coiffure, La Mairie de Vic Fezensac.

DONS ET BENEFICES REVERSES A L'ASSOCIATION

L'Ecole de Caupenne : son histoire, son évolution

L'instruction prodiguée aux enfants de Caupenne, seulement aux garçons, remonte vraisemblablement avant 1850.

Seuls les enfants des familles aisées avaient le droit de fréquenter l'école. Gageons qu'à Caupenne il ne devait pas y avoir « surpopulation » dans la classe.

C'est le 24 février 1889 que le conseil municipal, après délibération, autorise et crée une école pour les filles : dans la cuisine de l'instituteur ! C'est dire l'importance que l'on accorde à l'instruction des demoiselles, basée essentiellement sur la lecture, un peu d'écriture, l'histoire sainte, l'évangile et surtout les travaux manuels (la couture, le tricot).

Le 1^{er} procès-verbal d'installation d'une institutrice date de 1863.

L'enseignement se pratiquait dans une location faite à un particulier : Monsieur Boussés. Qui n'accueille que les garçons.

L'enseignement des filles se pratique chez des particuliers qui louent une maison à cet effet.

En 1895 est décidé la construction des deux classes, telles que nous les connaissons aujourd'hui avec au 1^{er} étage le logement de l'instituteur.

L'objectif est le certificat d'études, peu d'enfants continuent des études au-delà, en 1899 quatre seulement font des études secondaires.

En 1983 fut décidé la création d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) afin de conserver une école sur la commune et de conforter les effectifs.

L'école de Caupenne accueille aujourd'hui 28 enfants en maternelle.

Que s'est-il passé entre 1899 et 1983 ? Quels sont les instituteurs ou institutrices qui se sont succédés ?

Vous le saurez dans le prochain numéro.

Que ceux qui se souviennent d'anecdotes et des instituteurs qui se sont succédés à l'école du village nous contactent :

-Josiane Caupenne : 0770461073

et Béatrice Marchandise : 0682588659

- **Trucs et astuces**

Les Z'experts Zéro déchets du SICTOM OUEST ont testé pour vous.
Jean-François a partagé sa recette de désherbant fait « maison » :

Ingrédients : 1 kg de sel fin de cuisine
2 litres d'eau chaude
2 litres de vinaigre blanc à 8%

Diluez le sel fin avec l'eau chaude avant d'incorporer le vinaigre blanc, pulvérisez les mauvaises herbes avec cette préparation.



Résultats au bout de deux jours

- **Recette**

Baba Minute de Mme Fitte

Il faut pour 4 personnes :

125gr de farine
60gr de sucre
3 œufs
1 cuillère à soupe de lait
1 sachet de levure
1 noisette de beurre

Sirop

125gr de sucre
1 verre de rhum

Mélangez sucre et jaunes d'œufs jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Ajoutez peu à peu lait, farine et beurre.

Battez les blancs en neige et les incorporer. Beurrez un moule en couronne, le remplir aux $\frac{3}{4}$. Cuire à four moyen (5-6), 20 minutes environ. Démoulez

Sirop : Bouillir 2 minutes 1/4l d'eau et le sucre. Hors du feu ajoutez le rhum.
Versez sur le baba encore chaud.



N'oubliez pas le Dimanche 3 Septembre 12 heures l'apéritif offert par la municipalité, suivi du repas animé par les 4 Z'AMIS



*Elaboration par le conseil municipal et plus particulièrement rédaction et mises en pages par la commission information
Béatrice Marchandise, Jean Michel Laborde, Nathalie Di Giusto, Josiane Caupenne, Jean Michel Lassis*

Prochaine parution décembre 2017

*Les articles seront à déposer auprès des responsables avant
Mi-novembre 2017*

Votre correspondant de quartier

MAIRIE

Accueil général

Adresse

Le Village
32110 Caupenne-d'Armagnac

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Mardi : de 14h00 à 18h00

Le Mercredi : de 14h00 à 16h00

Du Jeudi au Vendredi : de 14h00 à 18h00

Contacts

Téléphone : +33 5 62 09 02 81

Télécopie : +33 5 62 69 08 54

Courriel : mairie.caupenne-armagnac@wanadoo.fr

Site : <http://www.caupennedarmagnac.fr/>